



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 29 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES D'AUTO-LIMITATION DES USAGES DE L'EAU

Au 29 mai 2023, le seuil de vigilance est atteint sur les bassins versants de Anille-Veuve-Tusson, Aune, Braye et Gee.

Le seuil d'alerte est atteint sur les bassins versants de l'Argnace, Affluents Sarthe Médiane et Vive Parence.

Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ce bassin pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe :

<https://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html>

Situation au 29 mai 2023 des zones d'alerte par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020

